

CAGNOTTE



Date limite :  
Lundi 10  
Février  
2025

## Café SOLO

Le café SOLO fait l'objet d'une mise en demeure de la part de la mairie de Brive (19), suite à la plainte de riverains .

Cette plainte porte sur les nuisances sonores occasionnées par la musique.

Le café SOLO est passible de fermeture administrative s'il ne s'engage pas dans un délai de 15 jours à réaliser des bilans et travaux.acoustiques très onéreux afin de se mettre en conformité.

Aujourd'hui notre café SOLO lieu d'accueil de rencontres et de partage a besoin de votre soutien pour continuer à exister

PARTICIPEZ À LA CAGNOTTE :

<https://www.onparticipe.fr/c/J8QTx95f>



*Scannez-moi !*



Cette cagnotte vous est proposée par :

**Pascal GERMAIN**